LECELLES

L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) extrascolaire est organisé par la Municipalité avec le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la M.S.A du Nord Pas de Calais. Son fonctionnement se fait sous la responsabilité du Maire.

Pour rappel

· L'A.L.S.H. **des petites vacances scolaires** se déroule la 1ère semaine des vacances (sauf à Noël) soit la 1ère semaine des vacances de Février, de printemps (Pâques) et de la Toussaint **(« petits centres »).**
Les inscriptions débutent un mois avant la date du centre aéré.
90 enfants en moyenne profitent du centre aéré pour chaque centre

Pour juillet 2023

· L'A.L.S.H. **des vacances du mois de juillet** (3 semaines) se déroule du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023 **(« grand centre »).**
Les familles peuvent s'inscrire à partir du 15 mai 2023 avec la date limite du 15 juin 2023.
Les lecellois de 4 à 12 ans inclus (*) auront la possibilité de participer au centre de juillet, les modalités et le dossier d'inscription seront disponibles prochainement sur le site lecelles.fr

(*) exemple l'enfant a 4 ans à la date du démarrage du centre